



PRE-INSCRIPTION ALSH US

Formule 2: inscription occasionnelle

VACANCES SCOLAIRES de la TOUSSAINT

Semaine du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2019

La pré-inscription de votre enfant à l'ALSH est obligatoire.

NOM de l'enfant :
PRENOM de l'enfant :
Né(e) le :
Commune de résidence :

*Ce document est à compléter **pour le 20 septembre 2019 au plus tard**, et à joindre au dossier d'inscription.*

Comme stipulé dans le règlement que j'ai lu et dont j'ai accepté les conditions, j'ai compris que je ne suis pas prioritaire par rapport aux demandes d'inscription pour la semaine de vacances complète. (Formule 1).

La commune m'adressera un mail ou courrier de confirmation des dates validées au plus tard le 23 septembre 2019.

L'inscription de mon enfant à l'ALSH sera alors effective aux dates mentionnées par la commune, à réception de ce mail/courrier.

Jours réservés pour la Semaine du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2019

RAPPEL: l'ALSH est ouvert de 7h30 à 19h00

Vous pouvez déposer votre enfant entre 7h30 et 9h00 et venir le chercher à partir de 17h00.

Il n'y a pas d'accueil à la demi-journée pendant les vacances scolaires.

Merci d'entourer les jours d'accueil pour lesquels vous formulez votre demande :

Lundi 21/10	Mardi 22/10	Mercredi 23/10	Jeudi 24/10	Vendredi 25/10
-------------	-------------	----------------	-------------	----------------

Comme stipulé dans le règlement de l'ALSH que j'ai lu et accepté, j'ai compris que, sauf maladie de mon enfant et sur présentation d'un certificat médical, ou circonstances exceptionnelles, tous les jours que j'ai réservés et qui seront validés par la mairie seront dus.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »